

DISPOSITIONS POUR LA SAISON ICR 2022-2023

En raison de la réforme des divisions des ICR et la création d'une Pré-Nationale, vous trouverez ci-dessous toutes les informations importantes au déroulement de cette saison d'interclubs régional.

Calendrier ICR 2022-2023

Dates	Journées
8/9 octobre 2022	J1
12/13 novembre 2022	J2
10/11 décembre 2022	Report 1
7/8 janvier 2023	J3
8/9 février 2023	J4
18/19 février 2023	Report 2
18/19 mars 2023	J5
15/16 avril 2023	Phases Finales

Les équipes des ICR 2022-2023

Les équipes pouvant participer aux Championnat Régional Interclubs 2022-2023 sont celles qualifiées à l'issue de la saison 2021-2022.

Les 4 divisions pour la saison 2022-2023 sont :

- La Pré-Nationale (PN)
- La Régionale 1 (R1)
- La Régionale 2 (R2)
- La Régionale 3 (R3)

La liste de repêchage sera basée sur les résultats de la saison des interclubs 2021-2022

Constitution des poules d'ICR 2022-2023

La constitution des poules se fera en utilisant le "snake-system", en se basant sur le classement général à l'issue des phases finales de la saison 2021-2022. Les poules seront communiquées, au plus tôt après la date limite des inscriptions des équipes.

Critères de provenance supplémentaire :

- Interdiction d'avoir plus de deux équipes d'un même comité dans la même poule.
- Interdiction de deux équipes du même club dans la même poule

Le CSR remplacera la dernière équipe ne permettant pas le respect de ces critères supplémentaires, par la première équipe, en suivant le classement, respectant ceux-ci.

■ **Modalités d'inscription**

Les inscriptions se feront par voie numérique. Un questionnaire d'inscription sera envoyé par email aux présidents de club au plus tard le **lundi 27 juin 2022**.

La date limite d'envoi à la ligue des réponses au questionnaire pour la **saison 2022-2023** est fixée au **dimanche 10 juillet 2022**.

Les répartitions des journées de réception seront transmises dès que les retours des équipes le permettront, suite à la réception des éléments au 10 juillet 2022.

■ **Droits d'engagement du championnat interclubs**

Equipes **PN, R1, R2 et R3** : 150€

■ **Officiels techniques**

5.1 Juge-arbitre principal des ICR

Pour la saison 2022/2023, le Juge-Arbitre Principal nommé par la LIFB est Gilles VIOLLETTE. (cf Art 3.1 du Règlement des ICR)

5.2 Juges-arbitres adjoints

Toutes les journées d'ICR, des divisions PN, R1 et R2, devront être obligatoirement encadrées par un Juge-Arbitre adjoint de grade Ligue Certifié minimum.

Au moment de son inscription, les équipes des divisions PN, R1 et R2 doivent proposer un (ou plusieurs) Juge-Arbitre et lui faire remplir le **formulaire d'engagement juge-arbitre en ligne** envoyé par la Ligue Ile-de-France de Badminton. La date limite d'envoi de l'engagement juge-arbitre pour la **saison 2021-2022** est fixée au **lundi 22 août 2022**.

La CLOT se chargera des désignations des juges-arbitres sur les différentes journées. Elle désignera également, **dans la mesure du possible**, des juges-arbitres sur les journées de la division R3.

5.3 Arbitres

Pour la saison 2022-2023, les équipes des divisions PN, R1 et R2 doivent proposer un (ou plusieurs) arbitre à J-10 de chaque journée d'ICR, par e-mail à l'adresse interclubs@lifb.org, en précisant les coordonnées de l'arbitre, l'équipe et la journée concernée. En cas de désistement de l'arbitre sous les J-10, merci d'en informer la LIFB, par e-mail à l'adresse interclubs@lifb.org, en précisant les raisons.

Les matchs de la division R3 ne seront pas arbitrés.

L'indemnisation des arbitres sera prise en charge par les clubs.

■ **Modalités des phases finales 2022-2023**

Tous les comités devront transmettre à la Ligue les résultats de leur championnat interclubs départemental au plus tard le dimanche 2 avril 2023.

Lors de la 6ème journée nommée « phases finales », hormis les équipes classées 6ème de poules, TOUTES les équipes de chaque division effectuent des rencontres de classement.
Les équipes seront réparties en 8 niveaux et chaque niveau sera composé de 1 à 4 groupes.
Vous retrouverez toutes les modalités de ces phases finales dans l'**Annexe 7 du Règlement des ICR**.

■ **Droit de consignation**

Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation => **50€** auprès de la CSR

Dépôt pour une contestation de décision de la CSR ou d'une instance départementale : Saisir la Commission Régionale des Réclamations et des Litiges => **86€**

■ **Dates de mise à jour des classements**

Les classements seront mis à jour 10 jours avant chaque journée d'ICR (le jeudi précédant la semaine comprenant la journée)

■ **Contacts**

Contact pour la CSR : interclubs@lifb.org ou au 07 63 79 62 27

Contact Juge-Arbitre principal des ICR (**à joindre en cas d'urgence uniquement le week-end**), Gilles VIOLLETTE : gilles.viollette@lifb.org - 06 82 81 44 23